



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentants des médias

#### **Baisse du prix de l'électricité**

La Direction des services industriels nous charge de vous informer qu'une ristourne sur le prix de l'électricité est accordée à tous les clients du territoire communal de Neuchâtel pour 2006.

L'électricité est toujours un sujet d'actualité. Son rôle économique peut être décisif pour un nombre important d'entreprises. Son prix est une composante des coûts qui concourent à la compétitivité des entreprises neuchâteloises qui doivent lutter avec une concurrence de plus en plus agressive.

Conscient du rôle économique que joue le prix de l'énergie, le Conseil communal de Neuchâtel a déjà accordé une première baisse de 4% sur l'ensemble de ses tarifs dès le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Compte tenu du rabais exceptionnel octroyé sur les achats d'électricité de cette année, par son fournisseur le Groupe E, le Conseil communal a décidé d'accorder en 2006 une ristourne de 1.5 million de francs aux clients du territoire communal.

Cette ristourne variera de 3 à 6% selon la catégorie tarifaire et sera calculée sur le prix de l'électricité, à savoir hors redevance fixe et prix de la puissance.

Les industries alimentées en moyenne tension (tarifs M1 et M2) bénéficieront d'une ristourne de 3%, les ménages (tarif B1) de 4% et les petites entreprises alimentées en basse tension (tarif B2) de 6%.

Le prix moyen des différentes catégories tarifaires appliqué à Neuchâtel se rapproche ainsi de la moyenne suisse des prix de l'électricité.

Neuchâtel, le 27 mars 2006

**Renseignements complémentaires:** M. Pascal O Thiébaud, directeur commercial et financier des Services industriels, e-mail : [pascal.thiebaud@ne.ch](mailto:pascal.thiebaud@ne.ch) - ☎ 032 717 83 00